



Injonction de payer exécutoire et requêtes d'injonction comportant erreur

Par **Emmanuel2008**, le **06/04/2019** à **01:38**

Bonjour

Voilà,j'ai reçu aujourd'hui un huissier pour une dettes de facture d'eau qui m'a signifié un acte d injonction de payer exécutoire,le problème ces que sur l'acte est le nom est prénom ne sont pas le bon de même que sur la requêtes qui ce trouve en copie fin de l acte,enfaite ces écrit" MR DUPONT vivien" soit le nom de famille de moi et ma concubines,hors cette personne à qui la requête est écrite n existe pas MR DUPONT Vivien ,et moi quand j avais reçu une lettre c'était écrit DUPONT Vivien donc je n'est pas ouvert,et la je voie que sur l acte on me compte des honoraire pour retard, je me demande si toute la procédure n'est pas faites avec ce nom est prénom donc faux!!! Est ce n'est écrit au nom du couple soit le mr et Mme non!!!sur l acte ces écrit requêtes contre MR DUPONT Vivien de payer la somme de,dois-je sauter sur l'occasion pour faire invalider la procédure et donc toutes la requêtes ???car ces quand même comme ci que c'était une autres personne et que il y a eu une erreur au tribunal,sur tout l'acte je suis appeler comme ca ,ET CE N'EST PAS DUPONT MON NOM CES CELUI DE MA CONCUBINE,ET VIVIEN MON NOM DE FAMILLE À MOI... MERCI DE VOS REPONSE

Par **youris**, le **06/04/2019** à **11:58**

bonjour,

si je comprends bien " dupont" est le nom de famille de votre concubine et " vivien " votre nom de famille.

à quel nom était votre contrat de souscription après de la compagnie des eaux et à quel nom étaient vos factures ?

pour contester votre injonction de payer voir ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/comment-contester-ordonnance-injonction-payer-6507.htm>

mais avez-vous bien consommé l'eau qui vous est facturée ?

salutations